

De plus en plus de logements répondent à des exigences techniques (thermiques, acoustiques, environnementales...), notamment parce qu'ils sont soumis aux nouvelles réglementations ou parce qu'ils ont fait l'objet d'une démarche de certification ou de labellisation (neuf ou rénovation).

Ces informations peuvent être valorisées lors de la vente de votre bien ou être utiles aux professionnels amenés à réaliser des travaux dans votre logement.

Si vous êtes concernés, conservez les documents correspondants :

Performance énergétique du logement

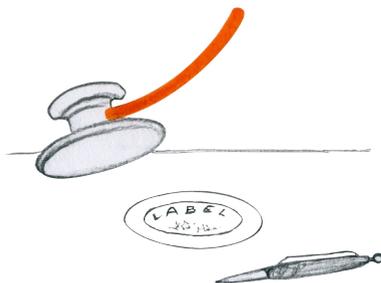
Diagnostic de performance énergétique (DPE) fourni lors de l'achat, la location ou la construction d'un logement.

Pour les logements construits depuis le 1^{er} janvier 2013 :

Attestations thermiques,

Étude thermique,

Résultat du test d'étanchéité à l'air.



Performance acoustique du logement

Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique pour tous les bâtiments d'habitation, collectifs ou individuels (maisons accolées ou mitoyennes d'un local d'activité) fournie lors de la construction de votre logement et obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013.

Certification ou label du logement

Documents de certification ou de labellisation si votre logement a fait l'objet d'une telle démarche.

À CONSERVER

- diagnostics, attestations, études...citées ci-dessus.

EN SAVOIR PLUS

- Certifications et labels
<http://ecocitoyens.ademe.fr>